

PRESENTATION

La Maroc, pays de longue tradition minière, connaît une activité importante dans le domaine de l'énergie et des mines. Cette vocation minière est favorisée par la présence d'une structure géologique très variée et particulièrement réputée par la concentration de nombreuses substances minérales.

La diversité et la valeur des substances minérales exploitées (phosphates, métaux de base, métaux précieux, roches et minéraux industriels) ont permis au secteur minier marocain de jouer un rôle important dans l'économie nationale. Cette importance est perceptible à travers sa contribution dans la formation du Produit Intérieur Brut (de 2,5 à 6,5% selon les cours des produits miniers), dans les exportations du pays (en moyenne de 80% en volume et 35% en valeur) et ses retombées bénéfiques sur le développement régional, et rural matérialisés par le nombre d'emplois directs et sa participation au désenclavement des régions déshéritées par la construction d'infrastructures économiques et socio-éducatives. A cela, il faut ajouter les effets d'entraînements au niveau des secteurs de transport et des ports.

L'importance de ce secteur se reflète essentiellement à travers sa participation aux recettes fiscales de l'Etat qui atteint 20%.

Sur le plan de l'investissement, l'énergie et les mines réalisent quelques 8 milliards de dirhams par an dont 5,5 milliards dans le seul domaine de l'énergie.

En matière d'emploi, le secteur de l'énergie et des mines occupe quelques 80.000 personnes de manière directe dont 45.000 dans le secteur des mines.

Le Maroc premier exportateur mondial de phosphates demeure aussi privilégié pour les métaux précieux, les métaux de base, les roches et minéraux industriels. Le Maroc dispose également de potentialités importantes en substances énergétiques solides

La loi minière distingue les substances minérales en deux catégories : substances de mines et substances de carrières.

Il est à signaler, que l'exploitation des substances minières est soumise à l'obtention d'un titre minier délivré par la Direction des Mines relevant du Ministère de l'Energie et des Mines. Quant à l'exploitation des substances de carrières, les autorisations sont délivrées par la Direction des Affaires Rurales relevant du Ministère de l'intérieur.

Par ailleurs, le Ministère de l'Energie et des Mines dispose de structures décentralisées permettant d'accompagner l'investisseur. Il est également responsable de l'infrastructure géologique notamment la couverture du territoire national en cartes géologiques.

Souvent certaines zones ont fait l'objet, en outre, d'études spécifiques ayant conduit à l'établissement de rapports publiés ou inédits, disponibles au centre de documentation du Ministère. Ses documents fournissent des renseignements, très utiles aux investisseurs, sur les richesses que peut contenir le sous-sol marocain.

N'étant pas un producteur d'énergie, le Maroc importe 90% de ses besoins en énergie.

La consommation énergétique atteint 9 millions de Tep dont 70% en produits pétroliers.
N'étant pas un producteur d'énergie, le Maroc importe 90% de ses besoins en énergie.

La consommation énergétique atteint 9 millions de Tep dont 70% en produits pétroliers.

En matière d'électricité, l'office national de l'électricité assure 97% de la production et de la distribution à partir de sources hydrauliques et thermiques.

Concernant les ouvrages hydrauliques, le Maroc dispose de 24 unités qui produisent plus de 12.000 mégawatts avec une capacité annuelle de quelques 2017 gigawatts/h.

En vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et scientifiques, il a été institué auprès du Premier ministre un conseil national de l'énergie nucléaire.

Ce conseil est chargé de proposer au gouvernement les orientations et les objectifs concernant la politique nationale en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique, scientifique et technologique et de proposer les mesures permettant d'en coordonner l'exécution.

D'une manière générale le secteur de l'énergie et des mines offre de multiples possibilités d'investissement. Toutefois, les personnes physiques ou morales qui souhaitent investir dans ce secteur doivent obtenir les autorisations nécessaires telles que détaillées dans le présent document.